



ZOOM sur le Pôle Eau & Environnement

Edito



Les conditions météorologiques du début de l'année nous laissent présager un été tendu pour l'irrigation de nos cultures. Les pluies intenses de ces dernières semaines nous rassurent, même si elles peuvent gêner certaines productions, comme nos prairies de foin de Crau. Nous ne devons pas lâcher notre attention et continuer à gérer finement cette ressource, qui se veut capricieuse avec le dérèglement climatique, et nous devons continuer à expliquer à toute la société la nécessité des irrigations pour nos cultures provençales

Patrick LÉVÊQUE,
président de la Chambre d'agriculture 13.

En bref

Visites guidées des ouvrages hydrauliques de la Société du Canal de Provence

La Société du Canal de Provence propose désormais au grand public, des visites guidées de ses principaux ouvrages hydrauliques sur différentes thématiques afin de sensibiliser et informer pour lutter face au changement climatique. Plus de renseignements sur : <https://canaldeprouvence.com/nouveaute-les-visites-maintenant-ouvertes-au-grand-public/>

La CLE de la Durance a sa présidente !

Le 17 mai dernier, le collège des collectivités a élu Marion MAGNAN, vice-présidente du département des Alpes de Haute-Provence, pour présider la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de la Durance. La CLE du SAGE Durance est composée d'une centaine de personnes dont un peu plus de la moitié seront des représentants des collectivités, un tiers des représentants des usagers et la portion restante sera occupé par des représentants de l'état et des établissements publics. Pour en savoir plus sur le SAGE de la Durance : www.smavd.org/sage-durance

Chiffres clés

17 500
mètres linéaires
de haies plantés et
accompagnés sur le
département depuis
2019, soit 30 porteurs
de projets.

Planter des haies, des intérêts agroécologiques et économiques



Aujourd'hui les haies recommencent à trouver leurs places dans les systèmes de productions agricoles. Leurs intérêts agroécologiques sont nombreux.

▲ **La biodiversité**
L'implantation de haies permet de fournir des habitats supplémentaires (cavités, bois morts, fleurs, bandes enherbées) pour les auxiliaires des cultures (syrphes, chrysopes, avifaune, chiroptères...).

Une haie héberge jusqu'à **80 types d'oiseaux, 35 espèces de mammifères, 100 espèces d'insectes, 600 espèces végétales, 60 espèces d'araignées, 14 espèces de reptiles et de batraciens.**

▲ Intérêts agronomique et climatique

Le département est caractérisé par une pluviométrie annuelle faible et des vents parfois violents. Le mistral favorise un fort ensoleillement, mais génère un **assèchement des sols**, des cultures et de la végétation qui deviennent alors sensibles au **risque d'incendie**. Cet effet est limité par les réseaux de haies ce qui permet de conserver une **meilleure hygrométrie de l'air** ainsi que de **réduire les dégâts sur les cultures**. Les haies vont également jouer un rôle sur la **préservation de la ressource en eau**, notamment en cas de forte pluie car elles vont limiter l'**érosion des sols** et **améliorer la gestion des flux d'eaux**.

▲ Protection contre les dérives de produits phytosanitaires

Lorsque le contexte présente **deux exploitations voisines avec des itinéraires techniques** différents ou alors que des habitations sont proches des parcelles des agriculteurs, la haie a un rôle important à jouer en tant que **barrière antidérive de produits phytosanitaires**. Dans le cas de la protection pour les riverains, avoir des haies remplissant cet objectif, peut aider à **apaiser les tensions qui peuvent se créer**.

La Chambre d'agriculture 13, au travers de la démarche SAE² (Services AgroÉcologiques et Économiques) vous accompagne dans la conception de vos projets d'agroforesterie ainsi que dans la recherche de financements.

Votre contact : Adrien SAINT-DIDIER : 07 61 20 99 12
a.saint-didier@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Déclarer ses forages



La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône a été mandatée par la DDTM pour une procédure de régularisation des forages agricoles et des prélèvements en eau. Cette procédure concerne la régularisation des forages ou puits et des prélèvements superficiels (en rivière, dans les canaux classés cours d'eau ou plan d'eau).

La Chambre d'agriculture vous propose une démarche groupée pour diminuer les coûts d'études et vous faciliter les démarches administratives.

Le coût de la déclaration via la Chambre d'agriculture est de 500 € TTC (pour la déclaration d'un forage, et pour chaque forage supplémentaire 83€ TTC en sus jusqu'à 10 forages).

Ce montant inclut les frais de gestion de dossier par la Chambre d'agriculture, la réalisation de l'étude d'incidence ainsi que l'accompagnement dans la démarche administrative.

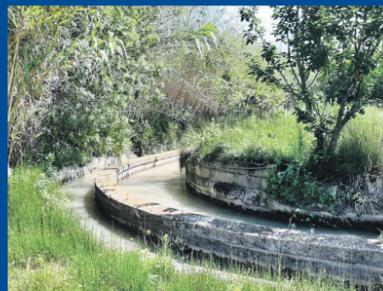
De même, toute création d'ouvrage agricole est soumise à demande d'autorisation. Ce dossier doit être transmis à la Police de l'eau du département, qui a deux mois pour autoriser le propriétaire de créer un forage.

Votre contact : Lauriane MOREL : 06 30 51 44 09l.morel@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Focus

Visite du partiteur du Merle

Durant les 3 jours du Salon des agricultures de Provence des 2-3-4 juin 2023, toute l'équipe du pôle gestion de l'eau de la Chambre d'agriculture s'est relayée pour faire découvrir la gestion de l'eau en Provence et le Partiteur du Merle. Cet ouvrage hydraulique exceptionnel, habituellement fermé au public, a accueilli des visiteurs qui ont pu entendre les précieuses explications des membres de l'Œuvre générale de Craponne, sur son histoire et son fonctionnement.



Rendez-vous en 2024 pour la 7^e édition du Salon et pour la possibilité de visiter cet ouvrage !

Ces visites ont été l'occasion d'expliquer la genèse de l'arrivée de l'eau de la Durance dans la plaine de la Crau et bien au-delà, grâce à la construction des canaux gravitaires permettant notamment la mise en culture et l'irrigation d'une partie des coussouls. Le partiteur, conçu au XVI^e siècle par l'ingénieur salonnais Adam de Craponne, a pour fonction de répartir l'eau sur le territoire via différents canaux. Les visiteurs ont été étonnés de découvrir qu'une installation si ancienne permette toujours une gestion fine de l'eau, répondant aux besoins des ayants-droits de l'eau de la Durance. Les échanges avec le grand public ont également permis de montrer le rôle central de l'agriculture irriguée pour le maintien des paysages, des milieux humides, de la biodiversité ainsi que pour l'alimentation en eau de la nappe qui permet différents usages sur le territoire.

Claude BAURY, chef du service Pôle Eau Environnement - Qualité



La Chambre d'agriculture & vous

Des prestations sur mesure

La démarche Services AgroÉcologiques et Économiques (SAE²)

Vous souhaitez :

Au travers de la démarche SAE², la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône vous accompagne dans la mise en place de pratiques et aménagements favorables à la biodiversité (haies, nichoirs, enherbements, mares et autres aménagements...)

Cette prestation comprend :

- une visite terrain,
- un compte-rendu comprenant des propositions opérationnelles en lien avec vos projets,

- une mise en lien avec des prestataires et fournisseurs,
- une présentation des possibilités de financement,
- un accompagnement à différentes phases du projet.

Plus d'info sur : <https://paca.chambres-agriculture.fr/la-chambre-dagriculture-13/vous-etes-agriculteur/optimiser-vos-pratiques/rubrique-agroecologie/demarche-sae2/>

▲ **Découvrez l'ensemble de nos offres de services sur : www.chambre-agriculture13.fr ou contactez-nous au 04 42 23 06 11.**

